PRÉFET
DE LA
DORDOGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

28 juillet 2021
N° 8

LETTRE D'INFORMATION
en Dordogne

«Avec France relance,
reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030»

Édito

Tandis que le comité en charge du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à la crise sanitaire et économique clôture ses travaux en juillet, le comité en charge de l'évaluation du plan de relance, dont la constitution est prévue par la loi de finances 2021, a été installé en juin dernier. Ce comité va s'attacher, dans les prochaines semaines, à apprécier les effets de France Relance aussi bien au niveau macroéconomique qu'à travers l'évaluation spécifique d'un certain nombre des dispositifs de relance, ce qui prendra place dans son 1er rapport prévu par la loi pour octobre 2021.

Comme vous le verrez dans cette lettre, ainsi que dans le dossier de presse, mis à jour et publié le 19 juillet 2021, sur le déploiement de France Relance dans les territoires, la mobilisation autour du plan de relance se poursuit : par l'annonce de nouveaux lauréats en Dordogne ; par l'ouverture de nouvelles vagues d'appels à projets et d'aides ou encore par l'extension et le renforcement de certaines mesures, le tout au service des ambitions de refondation économique, sociale et écologique du pays portées par France Relance.

Je vous invite à diffuser cette infolettre largement à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels des mesures dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture et d'agréables et responsables vacances estivales. Notre prochaine lettre d'information paraîtra en septembre.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE 2
Fonds friches 2
Jardins partagés 2
Atlas de la biodiversité communale 2
Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants 3
Evolution du bonus écologique 3
COMPÉTITIVITÉ 4
Cinéma et audiovisuel : soutien aux auteurs et aux talents d'avenir 4
COHÉSION 4
Soutien financier : restauration et insertion par l'activité économique 4
ACTUALITÉS DIVERSES 4
Comité national de suivi du plan de relance ... 4
Remise du rapport Barrot sur le rebond économique territorial 5
Nouvelle version du site « les-aides.fr » 5
Aides aux commerces en zones rurales 5

Fonds Friche

Dans le cadre du plan France Relance, compte tenu du très grand succès de la 1re édition du Fonds friches, l'État a décidé de porter à 650 M€ l'enveloppe dédiée au recyclage des friches sur le territoire national, dont 589 M€ consacrés au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive

Lors du 1er appel à projet régional, qui s'est clôturé le 19 mars dernier, 66 projets ont été sélectionnés en Nouvelle-Aquitaine, dont 9 en Dordogne, et ont été financés par ce Fonds à hauteur de 23 M€. L'enveloppe dédiée pour la seconde édition de cet appel à projet en Nouvelle-Aquitaine pour le « recyclage foncier des friches » s'élève à 29,5 M€.

Cet appel à projet vient en complément de celui de l'ADEME pour la « reconversion des friches polluées » dont la seconde édition est dotée au niveau national de 30 M€.

Comme pour la première édition, les lauréats de l'appel à projet régional bénéficieront de subventions pour les projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques sont déficitaires après prise en compte des subventions publiques, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Pour être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de **permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022.**

Les dossiers sont à déposer en ligne, en langue française **au plus tard le 8 octobre 2021 à 18h00** sur la plate-forme dédiée. Le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine précise l'ensemble du dispositif.

Chef de file : DDT
ddt-fonds-friches@dordogne.gouv.fr

Jardins partagés

France Relance renforce son soutien aux projets d'agriculture urbaine et de jardins partagés à visée environnementale et sociale : 70 000 € du volet « agriculture » du plan de relance sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés ou collectifs pour le territoire de la Dordogne.

Trois lauréats vont bénéficier de cette aide financière :l'association Les Jardinots pour des jardins déployés en bordure du quartier de Chamiers, la ville de Bergerac pour la création de plusieurs jardins partagés, l'association Base au bénéfice des habitants des 3 quartiers prioritaires de la ville de Bergerac.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

« Atlas de la biodiversité communale »

Le 5 juillet dernier, Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, a annoncé les 98 lauréats de l'appel à projets « atlas de la biodiversité communale » (ABC) dont fait partie, en Dordogne, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Depuis 2017, ce sont plus de 150 ABC qui ont vu le jour sur l'ensemble du territoire. Début janvier 2021, dans le cadre de France Relance y consacrant une enveloppe revue à la hausse, de 8 M€, un appel à projets a été lancé pour soutenir financièrement de nouvelles collectivités dans la réalisation

d'ABC, consistant en des outils stratégiques locaux d'acquisition et de diffusion de connaissances naturalistes. Le site du ministère de la transition écologique décrit ici la démarche.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants

Le 5 juillet, le Gouvernement a annoncé un accompagnement de 15 millions d'euros aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) afin de proposer des diagnostics gratuits aux TPE et PME et favoriser et accélérer leur transition écologique. Cette aide, entrant dans le cadre de France Relance, vient en complément des mesures pour la transition écologique des TPE et PME.

Les CCI et CMA France vont ainsi pouvoir réaliser 35 000 **diagnostics et 10 000 actions d'accompagnement**.

🔹 Le diagnostic sera individuel et gratuit. Il mesurera la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

🔹 Les entreprises souhaitant bénéficier d'une aide plus approfondie pourront être accompagnées pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches :

- Recherche d'un financement (investissement, étude, formation),
- Optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité)
- Engagement d'une une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs…)

Un comité de pilotage composé de la direction générale des entreprises, du commissariat général au développement durable, de l'ADEME ainsi que des deux réseaux consulaires sera mis en place.

Contacts au sein des chambres consulaires de la Dordogne :
🔹 **CCI :** page contact du site internet
🔹 **CMA :**
Mme Camille POULENARD
✆07.84.15.88.52 – c.poulenard@cm24.fr

Evolution du bonus écologique

A fin mai 2021, en Dordogne, ce sont plus de 930 bonus écologiques qui ont été octroyés à des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Or dans le cadre de France Relance et dans la continuité du plan de soutien à la filière automobile, le dispositif a été renforcé **à partir de juillet**. Le détail des conditions de versement de cette prime destinée à favoriser l'achat de véhicules moins polluants est disponible ici.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Cinéma et audiovisuel : soutien aux auteurs et aux talents d'avenir

Des appels à projets (AAP) destinés à soutenir les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel sont en cours ou vont s'ouvrir :

- le **5 juillet (avec clôture au 6 septembre)**, la 3e vague de l'AAP dédié à des jeunes sortis d'école. Le descriptif et les modalités de candidatures sont détaillées ici.
- le **2 septembre (pour une fin au 27 septembre)**, la 2e vague de l'AAP « savoirs et cultures » concernant des projets à portée éducative dans les secteurs numériques de la web vidéo et du jeu vidéo. Les conditions de cet AAP lancé par le CNC avec le soutien de YouTube et d'Ubisoft et en partenariat avec ARTE et France Télévisions sont rappelées ici.

Chef de file : Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)
Contacts : Mmes Mathilde PIRIOU et Anne TUDORET
Tél. 01 44 34 38 46 Mathilde.Piriou@cnc.fr /Tél. 01 44 34 35 26 Anne.Tudoret@cnc.fr

COHÉSION

Soutien financier : restauration et insertion par l'activité économique (IAE)

Le 30 juin dernier, le Gouvernement a présenté l'aide financière mise en place sur la période estivale, pour soutenir le secteur de la restauration confronté à des difficultés de recrutement tout en promouvant l'embauche de salariés en insertion.

A partir du 1er juillet et jusqu'au 30 septembre 2021, l'Etat apportera un soutien financier, sous la forme d'une bonification de **1,5 € supplémentaire pour chaque heure effectuée par un salarié en structure d'insertion,** dès lors que celui-ci dispose d'une expérience dans les métiers de la restauration et être mis à disposition par des associations intermédiaires (AI) ou par des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), invitées à solliciter les restaurants.

La mise en relation entre les parties est facilitée par la plateforme en ligne accessible ici.

Chef de file : DDETSPP
na-ud24@direccte.gouv.fr

ACTUALITES DIVERSES

Comité national de suivi du plan de relance

La loi de finances pour 2021 du 20 décembre 2020 a prévu l'installation du comité national de suivi du plan de relance. Si celui-ci s'est déjà réuni plusieurs fois, sa composition a été arrêtée par décret du 28 juin 2021 modifié par décret du 13 juillet 2021. Le comité comprend des élus des parlements français et européen, des représentants de l'État, des présidents d'associations d'élus (AMF, ADF,

AdCF, Régions de France), des représentants d'organisations syndicales et de fédérations professionnelles et des personnalités qualifiées.

Remise du rapport de M. Jean-Noël BARROT sur le rebond économique territorial

Au regard de l'arsenal inédit déployé par la France de mesures d'urgence et de relance pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, et afin de mieux appréhender les effets que la crise a eus de façon spécifique sur les territoires, le Premier ministre a confié, en janvier 2021, une mission relative au rebond économique territorial au député des Yvelines M. Jean-Noël BARROT. Fin juin 2021, celui-ci a rendu son rapport, consultable ici, comprenant des propositions, à court et long termes, visant la sortie de crise par le renforcement de la coopération entre les acteurs économiques locaux, tendant à optimiser l'impact du plan de relance et à régénérer le tissu économique dans les territoires les plus fragiles ainsi qu'en recherchant un renouveau dans la coopération Etat/territoires.

Nouvelle version de la plateforme nationale « les-aides.fr »

Le 21 juin 2021, le site destiné aux chefs d'entreprises et porteurs de projets « les-aides.fr » a inséré une publication s'agissant de son évolution. Ce guide en ligne national sur les aides aux entreprises présente notamment les actualités et l'agenda des appels à projet et concours. La plateforme a été repensée pour gagner en fluidité et en clarté.

Zones rurales : nouvelle aide destinée aux commerces multi-activités

Le Gouvernement a annoncé, le 15 juillet 2021, la création d'un dispositif de soutien destiné aux **commerces situés en zone rurale et qui ont plusieurs activités**. Pour prétendre à cette aide pouvant aller jusqu'à 8 000 €, **leur activité principale ne doit pas leur permettre d'être éligible** aux aides mises en place par le Gouvernement depuis le début de la crise sanitaire. Les demandes d'aide peuvent être déposées auprès des chambres de commerce et d'industrie (CCI), via la plateforme nationale sus-mentionnée « les-aides.fr », ici. Les demandes seront examinées au fil de l'eau et **les premiers versements interviendront à partir de fin juillet**. Le dispositif sera **clôturé le 31 octobre 2021**.